

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**
Service de l'eau

**Conseil d'exploitation
Réunion du 16 octobre 2015**

Compte-rendu

Etaient présents :

Représentant la Collectivité :

M. Bruno MALINVERNO - Titulaire
Mme Cyrille BOITE – Titulaire
M. Patrick ALCANIZ – Titulaire
M. Christophe LAVIALLE – Titulaire
M. Gislain GUINET - Suppléant

Représentant les usagers :

M. Paul LONDICHE
M. Eric VIDAL
M. Daniel TRUMEAU
M. Jacques RICHETTE

Etaient excusés :

Représentant la Collectivité :

M. David THIBERGE – Titulaire

Assistent à la séance :

Mme Marie-Céline TYSSIER – Directrice du Centre Technique Municipal et de la régie de l'eau
Mme Christel SIBOT - Directrice des finances et de la commande publique
Mme Delphine RINGUEDE – Responsable du service de l'eau
Mme Gabrielle AUBERT – Assistante de gestion du service de l'eau

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil d'exploitation du 29 mai 2015
2. Point sur l'activité du service
3. Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service public de l'eau potable
4. Point d'avancement : étude de décarbonatation
5. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil d'exploitation du 29 mai 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Point sur l'activité du service

Les membres du Conseil d'exploitation sont informés du retour de Gabrielle RICHER-AUBERT depuis le 7 septembre ainsi que de l'embauche d'un nouveau fontainier au 1^{er} octobre, Monsieur Laurent GASTE.

La relève des compteurs a débuté le 5 octobre.

Il est rappelé qu'au fur et à mesure des renouvellements de compteurs, les compteurs installés sont équipés de module de radio-relève.

En six jours, 23 % de la relève ont été effectués.

Le 9 octobre, un des fontainiers du service de l'eau a pu constater une fraude. En effet, un compteur avait été démonté et une manchette installée.

S'agissant d'une escroquerie, la ville a porté plainte contre l'usager.

Travaux

- Travaux sur le réseau

Depuis le début de l'année :

- 13 fuites sur branchement, 5 casses conduite ainsi que 7 vannes ou purges défectueuses sur réseau ont été réparées ;

- 2 poteaux incendie ont été renouvelés ;

- 8 branchements neufs ont été créés ;

- 2 branchements en plomb ont été renouvelés et 1 supprimé.

Cela représente près de 40 chantiers de terrassement en 9 mois pour les 3 fontainiers.

Plusieurs chantiers ont été sous-traités par manque de moyens ou manque de temps :

- création de 2 branchements neufs par fonçage,

- reprise de 2 branchements en plomb avant travaux de voirie rue de Charbonnière,

- création d'un branchement neuf lors du renouvellement de la canalisation de la rue de la Bissonnerie.

Travaux sur la station de traitement et les réservoirs :

Plusieurs interventions de dépannages curatifs ont eu lieu sur les équipements de la station dans le cadre du marché de maintenance avec SEIT : compresseurs, défaut de lavages des filtres, défaut dans l'automate et les vannes électropneumatiques. Les visites trimestrielles de maintenance préventive ont permis de mettre en évidence des interventions de renouvellement de certains organes tels que l'hydro-injecteur de la chloration.

D'autres interventions ont été faites pour vérifications et réglage des poires de niveau des réservoirs (lié à l'étude diagnostique), dépannage de l'alarme anti-intrusion de Fosse Belaude, dépannage de l'automate de l'accélérateur de la Godde-réservoir de Verdun.

La lagune de décantation de la station Fosse Belaude a été pompée et curée début septembre.

Renouvellement des compteurs : Depuis le début de l'année, 315 compteurs neufs ont été posés dont 105 compteurs pour des branchements neufs et des individualisations d'immeubles (18 Aimé Césaire + 31 Clos de la Herse) et 210 compteurs pour remplacement de compteurs défectueux et renouvellement de compteurs âgés de plus de 15 ans.

Il reste encore 350 compteurs âgés de plus de 15 ans et devant être renouvelés avant la fin de l'année 2015. Cette échéance sera difficilement respectée, car le millésime 2000 est particulièrement présent sur le parc de compteurs (10% environ- correspond au début de contrat de la SAUR) et du retard a été pris en raison du sous-effectif au niveau des fontainiers (1 agent en moins durant 9 mois sur les 12 derniers mois).

Marchés en cours

Etude diagnostique du système d'alimentation en eau potable et de sécurisation de la ressource, schéma directeur d'eau potable :

Les quelques fuites détectées à l'hélium au mois de mai ont toutes été réparées mais 3 d'entre elles n'ont révélés aucune fuite.

SEAF doit finaliser la modélisation du réseau et la sectorisation et remettre ses conclusions concernant la sécurisation de la ressource début décembre.

Renouvellement de canalisations

Le marché de travaux pour le renouvellement de la canalisation de la rue Malvoisine-Longues Allées prévu au budget 2015 est en cours de par le BERP et devrait être attribué mi-décembre 2015. Les travaux seront réalisés à partir de Janvier 2016.

Travaux de réhabilitation des réservoirs (voir page jointe : avancement)

Après la réfection du réservoir de République en début d'année, le marché de réhabilitation des réservoirs de Verdun et Fosse Belaude a été attribué à l'entreprise TSM le 14 septembre 2015.

Les travaux débiteront avec la **tranche ferme dédiée à la réfection du réservoir de Verdun.**

Cette tranche comporte également des prestations supplémentaires pour le changement de la vanne de fermeture du réservoir ainsi que la réalisation d'une deuxième conduite intérieure (distribution) puisque ce réservoir ne fonctionne qu'avec une conduite de refoulement-distribution contrairement aux 2 autres. Cela permettra d'installer un débitmètre électromagnétique sur la distribution du secteur de Verdun et maîtriser notre fonctionnement.

L'option pour la réalisation d'une fresque de type logo sur la cuve (20m²) a également été retenue.

La réhabilitation du réservoir de Fosse Belaude fait l'objet de la tranche conditionnelle n°1 et sera réalisée au 1^{er} semestre 2016. Les prestations supplémentaires retenues concernent le changement des vannes en pied de colonnes, la déconnexion du système Eautonic et le ravalement de la station de traitement. L'option pour la réalisation d'une fresque type logo a également été retenue – à définir.

Une peinture murale en hommage à Henri Gaudier-Brezska est prévue sur le château d'eau République. Un concours sera lancé en 2016 pour choisir la peinture.

Le conseil d'exploitation porte un avis défavorable à la réalisation du logo sur les châteaux d'eau de Verdun et Belaude. Esthétiquement, le logo n'est pas fait pour être reproduit à cette échelle (20 m²).

3. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau 2014

Quelques chiffres :

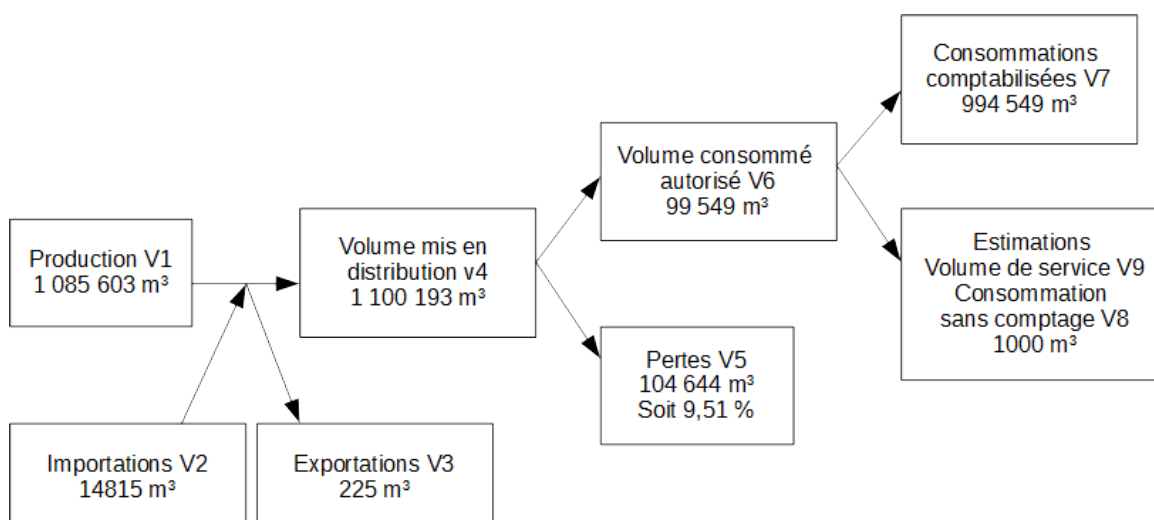
Nombre de contrats : 5 371 contre 5161 en 2013

Volume produit : 1 085 603 m³

Rendement : 90,5 % (en hausse)

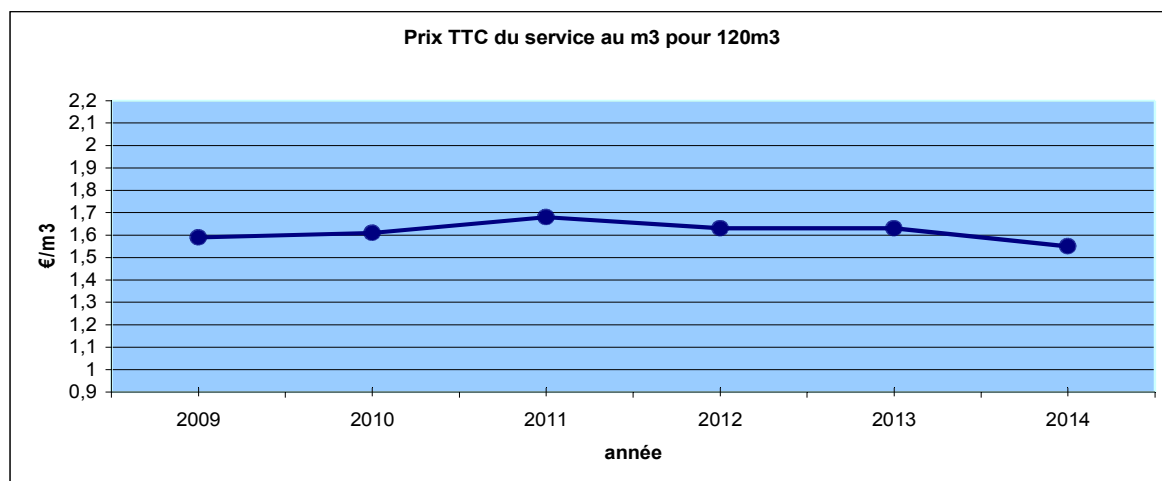
Longueur réseaux : 102,63 KM (constant)

Bilan des volumes mis en œuvre



Tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2015

1,55 €/m³ (sur une base de 120 m³) soit une baisse de 7,7 % depuis le 31 décembre 2011.



Indicateurs financiers

Recettes de vente d'eau	1 363 072 €
Durée d'extinction de la dette	1,05 année
Taux d'impayés sur les factures	1,03 %

4. Point d'avancement étude de décarbonation

Présentation par Mme Lucie TOSCH et M. Thomas BERNIER du bureau d'étude ARTELIA

Généralités sur le calcaire :

Origine du calcaire :

Le calcaire est un élément naturel : calcium + magnésium (sous forme de carbonate)

L'échelle de dureté de l'eau est exprimée en degrés français (°F). A Saint Jean de Braye : TH 32°F : il s'agit d'une eau dure qui est incrustante et forme des dépôts dans les canalisations.

La décarbonation n'est pas obligatoire. Elle représente un traitement de confort pour les usagers.

Différentes technologies étudiées :

1. Catalytique à la chaux : réacteurs verticaux, peu d'emprise au sol
2. Lamellaire à la chaux : réacteurs verticaux forte emprise au sol
3. Résine : nombreux résidus, baisse de qualité de l'eau. Solution écartée

Solution 1 à 3 : méthode nécessite un ajout de réactif

4. Nanofiltration : cette solution correspond davantage à d'autres problématiques que le calcaire. Très complexe, elle implique une forte technicité. Solution écartée
5. Electrolytique : très coûteuse, rend dépendant d'une seule société détentrice du brevet. Solution écartée.
6. Achat d'eau à la ville d'Orléans viabilité de cette solution pas affirmée, dans la mesure où l'étude des réseaux aurait tendance à démontrer que le réseau d'Orléans ne peut pas fournir. De

plus, la qualité de l'eau de Saint-Jean de Braye est meilleure que celle d'Orléans. Et enfin, Orléans est en zone inondable donc s'il venait à y avoir un souci, plus personne n'aurait d'eau.

Deux objectifs étudiés : abaissement du TH à 25 °F et 16°F

Remarques :

1°F = 10g de calcaire / litre d'eau

A 25°F :

- les appareils s'entartrent toujours,
- abattement trop faible compte tenu de l'investissement.

Préférence pour l'objectif de 16°F / à préciser.

↳ quantité de boues produites = une centaine de tonnes de calcaire (sous forme de sable ou de boue)

Comment gérer ces boues : centre d'enfouissement technique, épandage, recyclage en remblais routiers ?

Conclusion :

Le travail à venir doit porter sur les deux premières technologies présentées ainsi que sur l'objectif de TH à obtenir.

5. Questions diverses

- Rappel sur la règle de calcul en matière de dégrèvement validation de la méthode.

Lorsque le service de l'eau observe une forte consommation d'eau due à une fuite, il se doit de prévenir le foyer concerné. Celui-ci a alors la possibilité de recevoir un dégrèvement sur facture, comme le stipule l'article 15.2 du règlement du service de l'eau : « Vous n'êtes pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne si vous présentez au service de l'eau, dans un délai d'un mois à compter de l'information [délivrée par le service de l'eau], une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant que vous avez fait procéder à la réparation d'une fuite sur vos canalisations. »

On observe deux cas de figures :

Il existe un historique de la consommation du foyer

Le service de l'eau calculera la moyenne de la consommation habituelle de ce foyer sur trois ans (si possible) et comme prévu par l'article 15.2, le dégrèvement s'appliquera uniquement au-delà du double estimé de la moyenne de la consommation habituelle.

Ainsi, un foyer, ayant consommé en 2012, 151 m³, en 2013, 157 m³ et en 2014, 154 m³, observe une moyenne annuelle de ces trois dernières années de 154 m³. Ce même foyer a consommé pour la période de janvier à juin 2015, 200 m³, il aura donc le droit à un dégrèvement de 46 m³.

Le foyer est nouvellement rentrant sur la commune

Afin d'être le plus juste possible, le service de l'eau s'appuie sur des données nationales pour calculer la consommation moyenne annuelle d'un foyer.

Nombre de personnes dans le foyer	m ³ / an	m ³ / semestre	m ³ / mois
1	36	18	3
2	60	30	5
4	120	60	10
6	180	90	15



Arrondi à 40m³ par an
Source : SEMEA



Moyenne annuelle nationale

Ce tableau est également utilisé pour estimer les mensualisations des nouveaux arrivants.

Ainsi, un foyer de deux personnes (primo arrivant du 1^{er} janvier 2015), observant une consommation anormale de 100 m³ pour la période de janvier à juin 2015, se verra octroyé un dégrèvement de 40 m³ – leur consommation moyenne estimée étant de 30 m³ par semestre.

- Suite à une question d'un membre du Conseil d'exploitation, il est rappelé que l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire des pertes en réseau sont deux indices distincts. Il s'agit d'un hasard si pour 2014 ils sont égaux.

- Indice linéaire des volumes non comptés concerne les volumes d'eau utilisés pour le nettoyage etc.

- Indice linéaire des pertes en réseau : eau non comptabilisée telle que pour les poteaux incendie etc.

Prochains conseils d'exploitation :

- le 20 novembre à 17h

- le 21 décembre à 17h